



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 76807

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Le tourisme est un des atouts majeurs de notre économie, puisque notre pays accueille chaque année plus de 80 millions de visiteurs. En 2013, le tourisme a représenté 7,4 % de notre PIB et la destination France a conservé le premier rang mondial, avec 84,7 millions d'arrivées de touristes internationaux, et le troisième rang en termes de recettes (42,7 milliards d'euros). Si notre pays dispose d'avantages indéniables, il n'en demeure pas moins que le secteur du tourisme connaît une profonde mutation avec l'émergence d'une concurrence internationale de plus en plus compétitive sur un marché en plein développement. Le développement du « e-tourisme » et du « m-tourisme » (tourisme utilisant le support de terminaux mobiles) est sans conteste l'une des évolutions les plus marquantes de ce marché et peut constituer pour le secteur touristique français une opportunité de croissance et de renouvellement. Selon les dernières estimations le « e-tourisme » représenterait un chiffre d'affaires annuel évalué entre 12,4 et 18 milliards d'euros. Dans cette perspective les rapporteurs de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale suggèrent de favoriser la mutualisation des moyens au niveau territorial pour la production de contenus touristiques diffusables et exploitables en ligne, dans une logique de destination plus que dans une logique administrative. Il demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Internet et le numérique ont fortement impacté le secteur du tourisme, tant du point de vue de la chaîne de valeur que du point de vue des usages des consommateurs. Les professionnels du tourisme doivent adapter leur offre et leur organisation afin de répondre aux nouvelles attentes des clientèles touristiques et rester compétitifs. Pour les territoires, l'adaptation au numérique et la visibilité sur Internet revêtent un enjeu d'attractivité majeur. Les Assises du tourisme ont largement mis en avant l'apport du numérique pour doper l'économie touristique. Plus récemment, plusieurs initiatives gouvernementales telles que la Mission Lemoine, commanditée par le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, ou le Conseil de la promotion du tourisme, installé par le ministère des affaires étrangères et du développement international, ont formulé des recommandations pour améliorer la prise en compte du numérique dans le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de l'offre touristique française. Ces propositions font d'ailleurs échos aux conclusions du rapport d'information de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur l'impact du numérique sur le secteur touristique français. Pour améliorer l'attractivité et la compétitivité de l'offre touristique française et répondre ainsi à l'ambition affichée par le gouvernement, l'uniformisation, la collecte et l'accès aux informations touristiques qualifiées constituent un prérequis pour améliorer la chaîne de services touristiques. La direction générale des entreprises du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique travaille à apporter une réponse nationale aux attentes formulées par les acteurs du tourisme à travers le projet DATAtourisme, retenu

en juin 2015 parmi les bénéficiaires du Programme d'Investissement d'Avenir. DATAtourisme est un projet de recherche & développement visant à créer une plateforme nationale de collecte et de diffusion en open data des données touristiques produites et diffusées par les acteurs institutionnels de tourisme afin de susciter le développement de nouveaux services numériques innovants. Le projet DATAtourisme s'inscrit plus largement dans les initiatives conduites par le ministère chargé du tourisme pour favoriser le partage et l'exploitation des Datas. Ainsi, il a lancé une consultation nationale sur l'Open Data et le Big Data visant à mieux identifier, les besoins, les manques mais surtout les leviers publics nécessaires afin d'améliorer le partage de l'information touristique. Les résultats de cette consultation feront l'objet d'une restitution publique à l'automne et alimenteront la mise en place d'un plan d'actions opérationnelles, pour les mesures relevant de la sphère publique, afin de faciliter le partage des données sur le tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76807

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2080

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7583